
Supérieur immédiat : Directeur général par intérim
Lieu de travail : Hôtel de ville de Percé
Type d'emploi : Employé salarié, 34h/semaine

Principales tâches et responsabilités :

- Assurer l'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur (zonage, construction, lotissement, plans d'implantation et d'intégration architecturale, etc.) et autres règlements connexes, notamment le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r.35.2) et le règlement municipal concernant les nuisances;
- Informer la clientèle (propriétaires, entrepreneurs, professionnels, etc.) concernant la réglementation appliquée par le service d'aménagement et d'urbanisme;
- Délivrer les permis et certificats d'autorisation conformément à la réglementation d'urbanisme et en effectuer l'inspection (rénovation, remblai et déblai, usages temporaires, bâtiments, accessoires, etc.);
- Faire des visites sur le terrain pour s'assurer de la conformité des travaux effectués ou en cours;
- Effectuer des patrouilles et des inspections afin de s'assurer du respect de la réglementation;
- Effectuer un suivi des requêtes et plaintes, émettre les avis d'infractions, les constats d'infraction et représenter la municipalité lors d'auditions à la Cour;
- Agir à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme;
- Exécuter toute autre tâche reliée à la fonction.

Profil recherché :

- Être détenteur d'un baccalauréat en urbanisme ou d'un diplôme d'études collégiales en technique de la construction et du bâtiment, technique d'aménagement du territoire et d'urbanisme ou technique d'architecture. Diverses combinaisons de formation et d'expérience jugées pertinentes peuvent être considérées;
- Une connaissance approfondie en bâtiment patrimonial est un atout;
- Démontrer une facilité de communication orale et écrite en français. Une connaissance de la langue anglaise serait un atout;
- Être dynamique, faire preuve d'initiative et de rigueur;
- Posséder un bon jugement et un bon sens de l'organisation;
- Aptitudes pour le travail en équipe;
- Détenir un permis de conduire de classe 5;
- Connaissance du logiciel Accès Cité-Territoire (atout);
- Connaissance des lois et règlements touchant le domaine de l'urbanisme;
- Connaissance de l'environnement informatique (Word, Excel, logiciel de courriel, navigation Internet...).

Conditions salariales et de travail : Selon la convention collective en vigueur.

Seuls les candidats possédant le profil recherché seront contactés.

Veuillez faire parvenir votre candidature au plus tard le **14 août 2026** à l'attention du directeur général, au 137 route 132 Ouest, C.P. 99, Percé, Québec, G0C 2L0, ou par courriel dg@ville.perce.qc.ca

Fait à Percé, ce 15 juillet 2026.